

Paris, le 5 juillet 2017

**Conventions Collectives Production & Transformation des Papiers, Cartons, Celluloses et Produits Connexes  
NAO 2017 de la branche sur les salaires minima conventionnels : un accord a été trouvé**

FO Papier Carton a participé le 29 mars, le 31 mai et le 4 juillet 2017 à plusieurs réunions paritaires nationales de cette branche. La fédération était représentée par Nicolas Cauchy, Yves Bernauer, Yannick Farré, Christophe Cossin Christophe Vanier et Albéric Deplanque. Les autres o.s. de salariés de la branche papier carton étaient représentées par la Filpac CGT: 6 délégués – la FCE Cfdt : 6 – la CFE CGC: 2 – la Cftc: 2

Rappel : les derniers accords de NAO de branche sur les salaires mensuels des minima conventionnels datent de fin avril 2016.

Après une difficile et délicate négociation échelonnée entre fin mars et mi juin 2017, le syndicat patronal de la branche du papier carton l'UNIDIS, a revu à la hausse sa proposition initiale de fin mars 2017 d'AGS des SMMC (Augmentation Générale des Salaires Mensuel Minima Conventionnel) de +0,8% en nous proposant, fin mai 2017, une AGS de +1% de revalorisation des SMMC de la grille de classification nationale des OETAM (ouvrier, employé, technicien & agent de maîtrise).

Pour la grille des minima des Ingénieurs et Cadres, l'UNIDIS a proposé fin mars une AGS de +0,6% sur les 2 premiers niveaux de la grille et +0,4% sur les 3 derniers niveaux de la grille. Puis elle a fait, mi-juin, une seconde proposition d'AGS de +0,8% sur toute la grille.

Les fédérations syndicales des secteurs du Papier Carton de la CFDT, de la CFTC et de la Filpac-Cgt du Papier Carton ont annoncé leurs signatures de cette proposition d'accord national (entre mi juin et début juillet).

Pour FO, cette proposition patronale d'AGS de +1% a été débattue entre l'équipe de négociation FO Papier Carton présente le 4 juillet en réunion préparatoire FO groupe de travail, et cette proposition a été approuvée.

Pour l'ensemble des primes conventionnelles diverses à minima (hors celle de l'ancienneté qui est bloquée depuis 2001), le syndicat patronal l'UNIDIS a finalement proposé une AG de +0,8 % (c'était d'abord que +0,6% fin mars 2017).

Avantage / Primes diverses minima conventionnel	Valeur depuis le 1er mars 2016	Proposition FO pour 2017	Evolution proposée par FO en 2017	Proposition Patronale au 1er juillet 2017	Evolution de la proposition Patronale en 2017
Panier nuit - mini branche	5,29 €	5,42 €	+2,5 %	5,34 €	+0,95 %
Base de l'avantage pécuniaire	638 €	654 €	+2,5 %	643 €	+0,8 %
Garantie annuelle mini de rémunération des OETAM = le coef 125+3% x 12 mois	18 169 €	18 664 €	+2,72 %	18 355 €	+1 %
Astreinte par semaine - minima branche	111,22 €	114 €	+2,5 %	112,11 €	+0,8 %
Astreinte par jour et majoration si jour férié - minima branche	15,90 €	16,30 €	+2,5 %	16,03 €	+0,8%

**CCN Production & Transformation des P.C. C. Salaires Mensuel Minima Conventionnel = SMMC dans la Grille de Classification des OETAM - Ouvriers, Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise**  
Créé par l'accord national de branche du 22 novembre 2006

Classification - Coefficients			SMMC Salaire Mensuel Minima Conventionnel	Ecart avec le Coeff inférieur depuis le 1er avril 2016	Proposition FO pour 2017	Valeur de l'AG proposée par FO	Proposition FO d'évolution entre ancien et nouveau SMMC	Proposition Patronale au 1er juillet 2017	Valeur de l'AG proposée par le syndicat patronal de la branche	Proposition d'évolution patronale entre ancien et nouveau SMMC
Niveau I	échelon 1	125	1 470 €	/	1 510 €	40 €	2,72%	1485	15 €	1,02%
	échelon 2	130	1 477 €	7 €	1 517 €	40 €	2,71%	1492	15 €	1,02%
	échelon 3	135	1 483 €	6 €	1 523 €	40 €	2,70%	1498	15 €	1,01%
Niveau II	échelon 1	140	1 500 €	17 €	1 540 €	40 €	2,67%	1515	15 €	1,00%
	échelon 2	150	1 520 €	20 €	1 560 €	40 €	2,63%	1535	15 €	0,99%
	échelon 3	160	1 545 €	25 €	1 585 €	40 €	2,59%	1560	15 €	0,97%
Niveau III	échelon 1	170	1 579 €	34 €	1 619 €	40 €	2,53%	1595	16 €	1,01%
	échelon 2	185	1 612 €	33 €	1 652 €	40 €	2,48%	1628	16 €	0,99%
	échelon 3	195	1 646 €	34 €	1 686 €	40 €	2,43%	1662	16 €	0,97%
Niveau IV	échelon 1	215	1 793 €	147 €	1 833 €	40 €	2,23%	1811	18 €	1,00%
	échelon 2	235	1 940 €	147 €	1 980 €	40 €	2,06%	1959	19 €	0,98%
	échelon 3	260	2 102 €	162 €	2 142 €	40 €	1,90%	2123	21 €	1,00%
Niveau V	échelon 1	285	2 287 €	185 €	2 327 €	40 €	1,75%	2310	23 €	1,01%
	échelon 2	315	2 519 €	232 €	2 559 €	40 €	1,59%	2544	25 €	0,99%
	échelon 3	350	2 784 €	265 €	2 824 €	40 €	1,44%	2812	28 €	1,01%

**Salaires annuel minima conventionnel de branche de la grille de classification des Ingénieurs et Cadres - accord du 13 déc 2010**

Niveaux	Rémunération Annuelle Minimale (RAM) Valeur 2016	RAM 2017 proposée par FO	Evolution proposée par FO	RAM 2017 proposée par le Patronat	Evolution proposition Patronale en 2017
Débutant -2 ans	26 999 €	27 479 €	1,78%	27 215 €	0,80%
Débutant 2 à 5 ans ancienneté	30 180 €	30 660 €	1,59%	30 421 €	0,80%
A	37 600 €	38 080 €	1,28%	37 901 €	0,80%
B	43 354 €	43 834 €	1,11%	43 701 €	0,80%
C	56 773 €	57 253 €	0,85%	57 227 €	0,80%



*FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE*  
*CONSTRUCTION - Secteur Papier Carton*

---